



**LETTRE D'INFORMATION DES DIRECTEURS – N°112 du 25 Mai 2009**

**1 – NOUVELLE DE LA FEDERATION  
DES DIRECTEURS**

La prochaine réunion du Comité Directeur aura lieu à Paris le 17 Juin.

**2– LES TEXTES PARUS**

Loi n°2009-526 du 12 Mai 2009 de **simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures.**

Parmi les nouvelles dispositions celle qui offre la possibilité aux employeurs de délivrer les bulletins de paie sous forme électronique.

Ordonnance n°2009-515 du 7 Mai 2009 relative aux **procédures de recours applicables aux contrats de la commande publique.**

Ce texte qui s'appliquera à partir du 1/12/2009 renforce les possibilités de recours des opérateurs économiques qui seraient évincés lors d'une passation de marché, parce que les obligations de publicité et de mise en concurrence n'ont pas été respectées. Le référé précontractuel est retouché.

Décret n°2009-471 du 28 Avril 2009 relatif aux **conditions de publication des instructions et circulaires.**

A partir du 1<sup>er</sup> Mai 2009 toutes les circulaires et instructions ministérielles doivent être consultables sur un site internet unique rattaché au Premier Ministre (cette règle ne s'applique pas aux textes antérieurs au 1<sup>er</sup> Mai et dont la loi permet à un administré de se prévaloir).

Décret n°2009-539 du 14 Mai 2009 relatif aux **instances en charge de la politique de la ville.**

Désormais la gouvernance de la politique de la ville est fondée sur 3 instances : Instance de consultation (le Conseil National des Villes), instance de décision (le Comité

Interministériel des Villes) et une instance de préparation et d'exécution (le secrétariat général du Comité Interministériel des Villes).

Décret n°2009-576 relatif aux **ventes et constructions d'habitation principale** faisant l'objet d'un prêt différé.

Décret n°2009-577 relatif aux **subventions aux collectivités territoriales et à leur groupement soutenant l'accession populaire à la propriété.**

Ces 2 textes découlent de la loi n°2009-323 dite de MOBILISATION POUR LE LOGEMENT, avec la création d'une offre nouvelle de logement.

Arrêté du 4 Mai 2009 (JO du 20/5) relatif au **diagnostic de performance énergétique** pour les bâtiments existants proposés à la vente en France métropolitaine.

Liste relative au contenu CO2 des réseaux de chaleur et de froid.

Arrêté du 29 Avril 2009 (JO du 3/5) relatif au **classement des communes par zone** applicable à certaines aides au logement.

Sert notamment pour les aides fiscales pour l'acquisition de logements neufs, aides de l'ANAH.....

Arrêté du 20 Mai 2009 (JO du 24/5) relatif aux conditions **d'utilisation des sommes recueillies au titre de la participation à l'effort de construction** en application des articles R 313-15 et 17 du Code de la Construction et de l'Habitation.

**3 – LES PROJETS QUI BOUGENT**

Après la validation par les Ministres des Finances de l'Union Européenne le 5 Mai, les Etats membres qui le souhaitent pourront appliquer de **façon permanente une fiscalité réduite à un ou deux taux réduits (entre 5 et 15 %) à un nombre limité de services** qui ne perturbent pas la concurrence. Parmi eux figurent des services à forte intensité de main



## FÉDÉRATION NATIONALE DES DIRECTEURS D'OFFICES PUBLICS DE L'HABITAT (OPH)

d'œuvre comme les travaux de rénovation des logements.

**Pour les marchés publics sans publicité ni mise en concurrence de moins de 20.000 € HT**, si une entreprise se présente spontanément, le respect du principe de liberté d'accès à la commande publique impose au pouvoir adjudicateur d'examiner les candidatures spontanées à un marché.

Deux ans après la liberté donnée aux consommateurs de **choisir leur fournisseur d'électricité**, peu de particuliers l'ont choisie et le marché français de l'énergie reste balbutiant. La Commission de régulation de l'énergie publiera prochainement son rapport 2008. Au centre des débats, le maintien des tarifs réglementés (par l'Etat) que seul l'opérateur historique EDF peut aujourd'hui pratiquer. Ces tarifs sont en général plus bas que ceux du marché libre, et ne sont pas une exception française. Le Gouvernement n'a pas l'intention de les remettre en cause, pour les particuliers du moins.

### 4 - C'EST DANS L'AIR

Le Parlement Européen veut **des bâtiments « zéro énergie »** (c'est-à-dire une consommation d'énergie primaire inférieure ou égale à leur production propre d'énergie) **dès 2019**. C'est le sens de la principale modification apportée à la proposition de refonte de la directive de 2002 sur la performance énergétique des bâtiments. Soulignons que le Conseil Mondial des entreprises pour le développement durable souhaite une réduction de 60 % de la consommation d'énergie des bâtiments d'ici à 2050.

Le **Grenelle des ondes** qui s'est achevé le 25 Mai devrait se continuer avec la création d'instances de concertation aux niveaux national et local dans lesquelles l'Etat jouerait le rôle d'arbitre. Selon un professeur chargé par le Ministre de mener les débats : « L'état de l'art scientifique est en renouvellement permanent. Dans cet exercice, ce qui me

mobilise, c'est que la société finisse par accepter l'incertitude scientifique. ».

**Le commissaire à la diversité** ne propose plus de légiférer pour rendre licite la mesure de la diversité. Il se contente d'insister sur la nécessité pour la France de se doter d'outils statistiques permettant de mieux cerner l'ensemble des discriminations.

Il précise qu'il n'est pas question d'introduire un référentiel ethno-racial dans le recensement ni de compter ou de fichier les individus. Les règles de collectes de telles études devront obéir à l'anonymat et au volontariat.

### 5 - LU POUR VOUS

Selon le colloque national organisé à Bordeaux le 23 Avril, **les fonds de solidarité logement** ont bénéficié à environ 600.000 personnes en 2008, pour l'accès ou le maintien dans un logement. Il existe une grande diversité de situations, en fonction des situations locales et des partenariats. (La Gazette Santé du 27/4).

Constatant que la poursuite des dépenses actuelles conduirait à un déficit en 2012, le **Mouvement du 1 % logement entend ouvrir des discussions** avec le Gouvernement (Le Moniteur du 25/5).

Dans le rapport de l'INSEE sur **les revenus et le patrimoine des ménages**, on relève que « avec 17.760 € annuels ce sont les 18/24 ans qui ont le niveau de vie le plus faible » (Le Monde du 11/5).

Un immeuble du 15<sup>ème</sup> arrondissement va être **équipé de défibrillateurs**, parce que les ¾ des morts subites par défaillance cardiaque ont lieu à domicile (sur 40.000 arrêts cardiaques 30.000 ont lieu à domicile). (Batiactu du 6/5).

### 6 - BREVE

L'indice des **prix à la consommation** a augmenté de **+ 0,2 % en Avril** soit une hausse annuelle de 0,1 %. C'est le plus bas niveau depuis 1957.